

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

**ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2022**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9



Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)** «l'association», qui comprennent le bilan au **31 mars 2022**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au **31 mars 2022**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pefabine Gendron Beaulieu Brisson s.e.n.c.r.l. ¹

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le 13 mai 2022

¹ Par Hugues Brisson, CPA auditeur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022			2021
	Fonctionnement \$	PACE \$	Total \$	Total \$
PRODUITS				
MSSS	185 110	-	185 110	182 194
Santé Canada	-	120 292	120 292	120 292
Subvention salariale	-	-	-	3 675
Cotisations des membres	3 110	-	3 110	280
Dons	6 951	-	6 951	3 848
Activités (inscriptions et commandites)	500	-	500	-
Ventes et autres revenus	93	-	93	85
	<u>195 764</u>	<u>120 292</u>	<u>316 056</u>	<u>310 374</u>
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux	<u>94 219</u>	<u>84 739</u>	<u>178 958</u>	<u>189 738</u>
Frais de logement				
Loyer et entreposage	9 284	11 710	20 994	19 975
Assurances	1 168	1 168	2 336	2 114
Entretien des locaux	9	9	18	9 649
	<u>10 461</u>	<u>12 887</u>	<u>23 348</u>	<u>31 738</u>
Frais liés à la vie associative				
Frais de déplacement et représentation	47	47	94	202
Abonnements, affiliation et cotisation	1 416	30	1 446	351
Assurances	532	532	1 064	1 193
Publicité et promotion	2 337	125	2 462	1 433
	<u>4 332</u>	<u>734</u>	<u>5 066</u>	<u>3 179</u>
Solde à reporter	109 012	98 360	207 372	224 655

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)

RÉSULTATS (suite)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022			2021
	Fonctionnement	PACE	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
CHARGES (suite)				
Solde reporté	109 012	98 360	207 372	224 655
Frais d'administration et de bureau				
Honoraires professionnels	2 096	2 096	4 192	4 192
Formation du personnel	-	483	483	298
Télécommunications	1 743	1 247	2 990	2 694
Équipement et entretien	2 598	2 054	4 652	9 406
Fournitures de bureau	1 607	1 287	2 894	2 255
Poste et messagerie	6 424	1 896	8 320	5 668
Frais de banque	151	35	186	1 420
Autres frais	1 601	-	1 601	1 580
	16 220	9 098	25 318	27 513
Frais d'activités				
Activités	277	-	277	616
Honoraires professionnels	11 193	12 986	24 179	19 556
Impressions	2 090	-	2 090	8 381
	13 560	12 986	26 546	28 553
	138 792	120 444	259 236	280 721
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	56 972	(152)	56 820	29 653

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	95 587	65 934
Excédent des produits sur les charges	<u>56 820</u>	<u>29 653</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>152 407</u></u>	<u><u>95 587</u></u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)

BILAN AU 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	184 194	135 608
Débiteurs (note 3)	3 631	5 310
Frais payés d'avance	<u>5 739</u>	<u>6 334</u>
	<u>193 564</u>	<u>147 252</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	40 152	51 430
Cotisations perçues d'avance	<u>1 005</u>	<u>235</u>
	<u>41 157</u>	<u>51 665</u>
ACTIF NET		
Non affecté	<u>152 407</u>	<u>95 587</u>
	<u>193 564</u>	<u>147 252</u>

Pour le Conseil d'administration,

Yvan Nguyen Van Loc

82DCCA692D7243B...
DocuSigned by:

François Robichaud

1D4587043FAE42E...

, administrateur

Yvan Nguyen Van Loc

, administrateur

François Robichaud

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	<u>56 820</u>	<u>29 653</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	1 679	7 927
Frais payés d'avance	595	2 379
Créditeurs	(11 278)	8 192
Cotisations perçues d'avance	<u>770</u>	<u>180</u>
	<u>(8 234)</u>	<u>18 678</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	48 586	48 331
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>135 608</u>	<u>87 277</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>184 194</u></u>	<u><u>135 608</u></u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022**

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV) est un organisme qui a comme principaux objets de regrouper les parents d'enfants handicapés visuels afin de maintenir un lien de communication entre les parents et de favoriser l'entraide entre eux et de promouvoir l'intégration sociale et défendre les droits des parents d'enfants handicapés visuels et de leurs enfants auprès des diverses instances sociales et gouvernementales ainsi que de la population en général. L'organisme est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Depuis 2004, l'organisme est rattaché au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et est subventionné à titre d'organisme de services national. Un ajustement à la mission a été fait par un ajout qui se lit comme suit : l'organisme offre à ces parents différents services en complémentarité avec les services publics.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Évaluation des instruments financiers

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV) évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV) applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'activités sont constatés lorsque les activités ont eu lieu.

Les dons sont constatés lors de leur encaissement.

Ventilation des charges communes

L'organisme ventile certaines de ses charges pour le projet PACE.

Les salaires et avantages sociaux, le loyer, le téléphone et les assurances sont ventilés selon les pourcentages établis à l'Annexe B de l'accord signé avec l'Agence de la santé publique du Canada.

Salaire - Agent de bureau	50 %
Salaire - Direction générale	10 %
Loyer	50 %
Téléphone	50 %
Assurances	50 %

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
3. DÉBITEURS		
Taxes à la consommation	3 631	4 241
Autres	-	1 069
	<u>3 631</u>	<u>5 310</u>
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
4. CRÉDITEURS		
Fournisseurs	14 576	16 180
Salaires et vacances à payer	16 965	18 480
Sommes à remettre à l'État	8 611	16 770
	<u>40 152</u>	<u>51 430</u>

5. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, la pandémie de COVID-19 a continué d'entraîner des mesures d'urgence à l'échelle mondiale pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures ont provoqué une baisse des activités des entreprises et, par conséquent, ont entraîné un ralentissement de l'économie. Jusqu'à ce jour, l'organisme a déployé de grands efforts afin de conserver des liquidités en réduisant ses dépenses.

Il est impossible d'estimer la durée ou les répercussions de la pandémie de COVID-19, y compris son incidence sur les résultats financiers de l'organisme au cours des prochaines périodes.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
6. VENTILATION DES COÛTS AU PROJET PACE		
Salaire - Agent de bureau	19 644	16 984
Salaire - Direction générale	6 286	5 152
Loyer	9 284	8 979
Téléphone	1 495	965
Assurances	1 700	1 653
	<u>38 409</u>	<u>33 733</u>